

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 8 novembre 2021 à 19H30

Séance ordinaire

Convocation le 28.10.2021

Affichage le 16.11.21

Étaient présents : Mmes Josefa CHAUTEMPS, Clémence MESMIN, Hélène DAVID-HENRIET, Natacha BIGAN, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, MM, Francis LESEUR, Jean-Yves LACROIX, Dominique DELACROIX, Antoine DELACROIX, Guy ROUSSEAU, Guillaume TERRAL, Dominique DEVILLERS, Joël GAUTHIER

Absent : Guillaume VANNIER

Secrétaire de séance : Dominique DEVILLERS

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2021

Le compte-rendu du 4 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

### 2- Délibération : secours sur pistes hiver 2021/2022

Le contrat de service pour assurer l'évacuation par ambulance des blessés sur les domaines de ski alpin et nordique au cabinet médical le plus proche ou aux centres hospitaliers de Saint Claude, Morez arrive à terme et doit donc être renouvelé.

Monsieur le Maire explique qu'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offre : les ambulances des 4 villages.

Cette convention sera établie pour les 4 prochaines années soit du 15 novembre 2021 au 30 avril 2025.

### **Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211101**

Monsieur le Maire rend lecture **des tarifs Sogestar** des secours sur piste 2021/2022. Le conseil municipal accepte de confier à la Sogestar les opérations de secours sur piste des domaines alpin et nordique de la commune, ainsi que les tarifs proposés.

Les tarifs 2021/2022 sont fixés comme suit :

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Petits soins      | 50 €  |
| Zones rapprochées | 207 € |
| Zones éloignées   | 358 € |
| Zone hors-pistes  | 715 € |

Recherche : toute heure entamée étant due :

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Pisteur secouriste               | 37€/h  |
| Motoneige ou quad avec chauffeur | 98€/h  |
| Engin de damage avec chauffeur   | 154€/h |

Tarif unique et forfaitaire pour l'évacuation par ambulance d'un montant de 450 € quelle que soit la destination vers les services d'urgences de Saint Claude, de Morez.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211102**

Monsieur le Maire rend lecture des **tarifs usagers** des secours sur pistes 2021/2022. Le conseil municipal décide de recouvrer auprès des usagers les frais supportés par la commune pour les secours sur les domaines alpin et nordique.

Les tarifs 2021/2022 sont fixés comme suit :

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Petits soins      | 55 €  |
| Zones rapprochées | 223 € |
| Zones éloignées   | 387 € |
| Zone hors-pistes  | 773 € |

Recherche : toute heure entamée étant due :

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| Pisteur secouriste               | 40 €/h  |
| Motoneige ou quad avec chauffeur | 105 €/h |
| Engin de damage avec chauffeur   | 167€ /h |

Tarif unique et forfaitaire pour l'évacuation par ambulance d'un montant de 486 € quelle que soit la destination vers les services d'urgences de Saint Claude, de Morez.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211103**

**3- Délibération : Renouvellement baux communaux Maison communale**

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail du logement de la maison communale, 340 grande rue, à partir du 1er novembre 2021, à l'association « le passage vers la Liberté » pour une durée de six ans. Le loyer mensuel de ce F4 sera de 580 € auquel s'ajouteront des charges de 115€ par mois.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211104**

**4- Délibération : Renouvellement baux communaux « Bâtiment école »**

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail, du logement du bâtiment école, 40 route des Selmenbergs, à Madame BARRE et Monsieur DOUARINOU, à partir du 17 novembre 2021, pour une durée de trois ans. Le loyer mensuel de ce F4 sera de 500 € auquel s'ajouteront des charges de 55€ par mois.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211105**

**5- Délibération : Attribution d'un appartement à la maison forestière**

Mme Laurie CLEMENT a émis le souhait par courrier de louer l'appartement F2 dans la maison forestière, sise 27 grande rue, Mr le Maire propose de lui louer ce F2 + garage à partir du 1<sup>er</sup>

décembre pour un loyer mensuel de 450 € et pour une durée de 6 ans. Les charges s'élevant à 40 € par mois.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211106**

#### **6- Délibération : Tarifs communaux pour 2022**

Monsieur le Maire rend lecture des tarifs communaux existants :

- Salle d'exposition-459 grande rue : 15 € par jour, 400 € de caution, 50 € pour ménage non fait,
- Salles de réunion : 20 € par réunion,
- Droit de place : 2 € par ml, 15 € minimum par jour,
- Colombarium 30 ans 410 €, 15 ans 275€
- Concession de cimetière 30 ans 310 €, 15 ans 205€
- Dotation pour l'école de Lamoura : 55€ par élève pour l'année scolaire 2021/2022.
- Musée des lapidaires :
  - Adulte 4 €
  - Enfant 2€
  - Chèque rusé 3.50€
  - Groupe : adulte 3€ enfant 1.70 €
  - Tarif étudiant 3 €

Les chèques vacances seront dorénavant acceptés.

Le conseil décide de n'effectuer aucun changement pour l'année 2022.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211107**

#### **7- Délibération acquisition de terrain vers l'école des neiges :**

Mr le maire et Mr Lacroix expliquent la nécessité d'acheter ce terrain parcelle : AS n°279 à « l'école des neiges » afin de faciliter le déneigement dans le chemin des Adrets. La neige pourra être plus facilement stockée sur ce dit terrain.

La superficie est de 1 660 m<sup>2</sup> pour un prix de vente fixé à 1 € le m<sup>2</sup>.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211108**

#### **8- Délibération rapport annuel du syndicat des eaux :**

Madame Natacha BIGAN rend lecture du rapport 2020 du syndicat des eaux.

- Le captage dans le lac des Rousses dessert 8 749 abonnés.
- La consommation annuelle par habitant tend à diminuer : 101m<sup>3</sup> par habitant à 95 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à une diminution de 8 % depuis 2016. Cela compense l'augmentation de la population, chaque année, celle-ci augmente de 1.8%

- Le rendement du réseau est passé de 82.4% à 78.8%, diminution liée au « covid » : les petites fuites n'ont pu être traitées mais cette diminution est également liée à la rénovation de l'usine de traitement en 2020 : au moment de la remise en route du processus de comptabilisation : de nombreuses purges ont dû être réalisées.
- L'eau en 2020 était totalement conforme aux exigences de l'ARS, certaines zones (Bois d'Amont) ont eu à plusieurs reprises de l'eau de couleur jaunâtre, avec un goût particulier.

Monsieur le Maire souligne la quantité d'eau liée aux fuites : 156 000 m<sup>3</sup> par an et le prix du m<sup>3</sup> d'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 2.8012 € le m<sup>3</sup> (40 centimes plus cher que le bassin « Rhône Méditerranée Corse »). Mme Bigan et M Terral précisent que pour une facture d'eau de 120 m<sup>3</sup>, la moyenne est de 333 €, ils expliquent que l'on ne peut comparer ces 2 données. La différence est liée au relief. En comparaison à Bellefontaine qui a la même longueur de réseau mais moins de personnes sur le réseau, la facture est de 435 €, à Morez 237 € qui ont un petit réseau. Il faut donc comparer la longueur du réseau, le nombre d'habitants et le relief.

M Antoine Delacroix précise également que la télérelève a été inclus dans le montant, ce qui permet d'être alerté très rapidement de la moindre fuite.

Il souligne également le sérieux du travail dans la gestion des élus du syndicat des eaux.

Le rapport est disponible à la mairie.

Le conseil municipal prend acte et approuve le rapport 2020.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211109**

#### **9- Délibération taxe d'aménagement :**

La taxe d'aménagement correspond à la somme payée lorsqu'un permis de construire est déposé ou une déclaration préalable pour faire une construction fermée ou un garage. Le taux actuel est fixé à 3%. Le montant est calculé par rapport à la surface du bâtiment.

Pour information, cette taxe a rapporté ces années dernières les sommes suivantes :

2018 : 17 000 €

2019 : 36 000 €

2020 : 30 000 €

2021 (les 10 ers mois) : 20 400 €

Mr Dominique DELACROIX propose de maintenir la taxe d'aménagement à 3%.

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211110**

#### **10- Délibération dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget :**

Mr Dominique DELACROIX explique qu'avant le vote du budget de 2022, le maire peut mandater des dépenses d'investissement. Par contre le conseil municipal peut autoriser la liquidation des dépenses dans la limite de 25% du montant des crédits ouverts au budget de 2021 sur chacun des chapitres concernés.

Montant des crédits ouverts au budget 2020 :

- Chapitre 21 : 552 000€

- Chapitre 23 : 10 000€

Conformément aux textes en vigueur, les montants possibles sont :

- Chapitre 21 : 138 000€

- Chapitre 23 : 2 500€

**Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275211111**

### 11- Informations et questions diverses

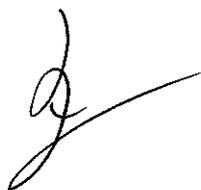
- Mr le maire informe le conseil que le prêtre de la paroisse souhaite une réfection du chauffage de l'église. Un pan de mur dégradé par l'humidité dans l'église sera refait gratuitement par un paroissien.
- Mr le Maire demande si le chalet de l'abonde pouvait être déplacé afin de donner de la visibilité à la future crèche. Il pourrait être déplacé près des terrains de pétanque. Il est décidé d'attendre la fin des travaux de la crèche.
- M. Lacroix indique que le nouveau tracteur est arrivé à Saint Claude.
- Mme David Henriet donne quelques informations concernant l'arrivée de la fibre dans le village. En 2019, le département du Jura a souhaité accélérer le déploiement et l'accès à la fibre optique aux jurassiens, il a conclu une convention de délégation de services publics avec « altitude infrastructure » à laquelle s'est substituée la société « altitude fibre 39 ». Le déploiement devrait être opérationnel 1<sup>er</sup> semestre 2024. Le réseau cuivre orange devrait être démonté en 2030.
- M Dominique Devillers indique que les 120 000 € de la vente des bois doivent être distribué entre les 5 communes ce qui représente 15 000€ pour Lamoura (150/1 000). Mme Clémence Mesmin souhaite aborder le problème du chemin de la combe derrière l'école des neiges qui est totalement saccagé, Mr Devillers indique que c'est un chemin de desserte crée par et pour la forêt. Dans toute forêt cultivée, les troncs sont évacués, les branches restent dans les sous-bois. Les conditions climatiques n'étaient hélas pas clémentes lorsque le débardage a été fait.
- M Antoine Delacroix donne quelques informations concernant la plage du lac. L'option qui serait retenue privilégierait un enrochement qualitatif pour la dernière ligne et les aires de pêche, en évitant le bois trop glissant. La partie mise à l'eau serait également purgée.
- Le repas du CCAS aura lieu le 11 décembre au chalet de la Serra.

La séance est levée à 21h00,

La prochaine réunion se tiendra le lundi 6 décembre.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,  
Francis LESEUR



Le secrétaire,  
Dominique DEVILLERS

